



Toulouse le 27 avril 2021

## **Le maire de Rodez, Christian Teyssède, s'en prend à nouveau à la liberté de la presse**

« Tu es une menteuse », « tu ne m'aimes pas », « tu es contre moi ! », « tu n'écris pas comme il faut ». Voilà comment le maire de Rodez, Christian Teyssède, s'est adressé à une journaliste, publiquement, lors d'une conférence de presse, ce lundi 26 avril, à Rodez. L' élu reproche à cette journaliste professionnelle de Centre Presse d'être du côté de ses opposants, n'hésitant pas à l'accuser d'être « quasiment adhérente de Rodez citoyen ».

L'égoцентриque maire de Rodez n'hésite pas, une nouvelle fois à manier le mensonge, la diffamation, l'intimidation et le dénigrement envers les journalistes. Il en oublie qu'un organe de presse et un journaliste ne sont pas à son seul et unique service, comme il le voudrait. Les journalistes font juste leur travail en donnant la parole à la majorité mais aussi aux minorités et aux opposants. La critique est l'essence même de la démocratie, auquel le débat public participe, et les organes de presse à travers lui.

M. Teyssède n'en est pas à sa première opération d'intimidation ou de déstabilisation de journalistes dans l'exercice de leur profession. En janvier 2020, il avait insulté un autre journaliste de Centre Presse qui l'interpellait au sujet d'une enquête du JDD, sur les villes où il fait bon vivre. L' élu ruthénois le menaçant de le dénoncer par courrier auprès de sa direction, pour « incompétence ».

Rappelons-nous que, à l'issue du premier conseil municipal de sa nouvelle mandature, le maire de Rodez, à peine réélu avait refusé de répondre à la demande d'interview d'une journaliste de France 3. Il justifiait son refus par la colère que lui aurait inspiré la manière dont notre consœur avait relaté un dossier sensible pour lui, en l'occurrence une plainte judiciaire pour harcèlement sexuel.

En pleine campagne électorale en 2014, il s'était également permis de franchir le seuil de certaines rédactions locales (dont Centre Presse) comme s'il était chez lui, faisant preuve d'une arrogance insupportable envers les équipes rédactionnelles.

Mais déjà, dès son premier mandat, M. Teyssède était coutumier d'incivilités envers certains journalistes, dès lors que ceux-ci osaient écrire un article de manière un peu trop indépendante à son goût. Et il n'avait alors pas hésité à brandir oralement ou par écrit la menace de poursuites auprès des directions des rédactions. Ce qu'il a fait à maintes reprises y compris ce lundi 26 avril. Heureusement pour les journalistes, leur hiérarchie les a toujours soutenus !

Le Syndicat National des Journalistes, première organisation de la profession tient à rappeler avec la plus grande fermeté à cet élu quelques principes élémentaires que se devrait déjà de respecter tout démocrate et républicain digne de ce nom. En démocratie, il n'appartient pas au pouvoir politique de trier selon ses humeurs les journalistes auxquels il veut bien répondre et de refuser les sollicitations de ceux dont il ne contrôlerait pas le travail. Il n'a pas non plus à décider des contenus des articles.

La Constitution de la République française garantit l'indépendance et la liberté de la presse. Pour respecter ces principes, il ne suffit pas d'être le premier à poser devant les journalistes pour commémorer l'attentat de Charlie Hebdo, et ensuite fustiger cette même liberté d'expression.

Non, la liberté d'expression n'est pas négociable, M. Teyssède !

SNJ section Midi-Pyrénées. Tél., fax, répondeur : 05.62.11.35.04. email : [snj.ddm.midipyrenees@gmail.com](mailto:snj.ddm.midipyrenees@gmail.com).